

MAIRIE D'OBERHERGHEIM

68127

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 OCTOBRE 2025

Sous la présidence de Corinne SICK, Maire

En fonction : 12

Présents : Sabine TRAWALTER, Jeannot LINDNER, Stéphanie KARRER, Philippe LAPP, Adjoint, Bernard MACHER, Agnès LICHTLÉ, Annick BAUER, Brice BUTZERIN, Marc SAUR, Line HAEGY.

Excusés : Stéphanie MEY (procuration à Corinne SICK)

Madame le Maire, Corinne SICK, ouvre la séance à 21h15 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal.

Mme le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : participation à l'investissement à l'abri de chasse du Thurwald. Approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du 11 septembre 2025
2. Utilisation par le Maire des délégations de compétence
3. Modification des statuts de TEA
4. Modification des statuts du SIEPI
5. Prévoyance – adhésion à la convention de participation Relyens
6. Lignes directrices de gestion
7. Gestion des emplois
8. Transmission fermages de Mme Isabelle HECHINGER
9. Eclairage public – tranche 2025 du passage en LED
10. Travaux à l'Eglise - électricité
11. Plaques de rue bilingues
12. Participation à l'investissement à l'abri de chasse du Thurwald
13. Divers

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Madame Stéphanie KARRER, en qualité de secrétaire de séance,
Madame Maryline STANGER en qualité de secrétaire auxiliaire.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : UTILISATION PAR LE MAIRE DES DELEGATIONS DE COMPETENCE

Mme le Maire a utilisé la délégation de compétence qui lui a été confiée en séance du 25 mai 2020, conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Déclarations d'intention d'aliéner :

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption depuis la dernière séance.

Travaux

- Tradec – noue rue de l'III	7002.00 €
- ONF Vegetis – diagnostic visuel et sonore 120 arbres	1 728.00 €
- Vonthron – contrat d'entretien chauffage local ancienne poste	230.40 €
- Ehram & Fils – travaux de dessouchage et terrassement cour de l'atelier	5660.40 €
- Vonthron – remplacement pompe chauffage CPI	619.62 €
- Loxam – location nacelle mise en place décors de Noël	1022.88 €
- SATD – filet de basket aire de jeux rue du Pré	252.00 €
- KASTEX Service – audit entretien des bâtiments	540.00 €
- RL Etudes – levés ouvrages électriques (éclairage public) place de la mairie et de l'Eglise	990.00€

POINT 3 : REVISION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE D'ALSACE

Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux suivants :

- Arrêté préfectoral n°973051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin et les statuts annexés.
- Arrêté préfectoral n°992887 du 12 novembre 1999, portant modification du périmètre par adhésion des communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Réguisheim au 1^{er} janvier 2000.
- Arrêté préfectoral n°003205 du 6 novembre 2000, portant modification de la dénomination du Syndicat et des statuts pour l'extension à la compétence gaz.
- Arrêté préfectoral n°2008-352-5 du 17 décembre 2008 portant adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat le 1^{er} janvier 2009.
- Arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, portant adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat le 1^{er} janvier 2016.
- Arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat le 1^{er} juillet 2016 et modifiant la dénomination du Syndicat en Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 décembre 2017, portant adhésion de la Ville de Hélingue le 1^{er} janvier 2018.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant modification des statuts modifiés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Energie Alsace.
- Arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2023 portant adhésion de la communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim le 1^{er} janvier 2024.

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025/34 du 23 septembre 2025 approuvant le projet de nouveaux statuts et sollicitant l'avis des membres en application de l'article L. 5211-20 du CGCT ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace ;

Considérant la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

Considérant la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Energie d'Alsace.

Après en avoir délibéré, le *Conseil municipal* :

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025 **à l'unanimité** ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Energie d'Alsace.

POINT 4 : REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA PLAINE DE L'ILL

Mme le Maire expose :

Les communes d'Ensisheim, Meyenheim, Réguisheim et Munwiller ainsi que le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'ill (SIEPI), ont délibéré pour transférer les compétences « eau potable » et « assainissement » au SIEPI. Ces 4 communes rejoindront le SIEPI au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill en date du 17 septembre 2025 portant approbation de la modification des statuts,

Vu les statuts présentés,

Considérant la nécessité d'adapter les statuts pour formaliser cet élargissement,

- **Adopte**, à l'unanimité, la modification des statuts telle que présentée, à compter du 1^{er} janvier 2026.

POINT 5 : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE « PREVOYANCE » MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EN RISQUE « PREVOYANCE »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Vu la délibération en date du 31 mars 2025 du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 septembre 2025 ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;

Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;

Article 3 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 33 € par mois.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

POINT 6 : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

POINT 7 : GESTION DES EMPLOIS

Mme le Maire expose :

Afin de permettre à Régis GROSS de prendre définitivement la relève d'Éric KREMP, une période de tuilage avec ce dernier reste néanmoins nécessaire, notamment afin d'appréhender le fonctionnement du chauffage et les travaux d'utilisation du Bomford.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Crée un emploi temporaire de mécanicien relevant du grade d'agent de maîtrise à temps non complet à raison de 20h/semaine dans le cadre

d'un accroissement temporaire d'activité pour la période du 14 octobre au 31 janvier 2026.

POINT 8 : BAUX RURAUX DE MME ISABELLE HECHINGER

Mme le Maire expose :

Par courriel réceptionné le 8 octobre 2025, Mme Isabelle HECHINGER confirme sa volonté de transférer ses baux à son fils Thierry HECHINGER

Actuellement, elle met les parcelles louées à la disposition de la SCEA Hechinger Marty Mann. Thierry HECHINGER exploitera ces parcelles via l'EARL Thierry Hechinger.

Il s'agit de deux lots, l'un section 51 parcelle 15 de 15.04 ha, l'autre section 51 parcelle 14 de 3.028 ha.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la transmission des baux ruraux de Mme Isabelle HECHINGER à son fils Thierry HECHINGER ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **valide** la transmission des baux de l'ascendant au descendant,
- **dit** que le courrier de demande de cession ainsi que la délibération seront annexés au bail et attestent du changement de titulaire du bail.

POINT 9 : ECLAIRAGE PUBLIC – TRANCHE 2025 DU PASSAGE EN LED

Monsieur Brice BUTZERIN expose :

Afin de terminer le passage en LED de l'éclairage public, hors mise en valeur des bâtiments, il est proposé de remplacer 4 luminaires rue de l'Eglise et rue de l'Oberfeld.

L'estimation de VIALIS s'élève à 5278 € HT soit 6 333.60 € TTC.

Sur le précédent programme, nous avons pu bénéficier d'une aide de Territoire Energie Alsace d'un montant de 250 € par luminaire.

Avec en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le chiffrage estimatif de 5278 € HT soit 6 333.60 € TTC
- **Charge** Mme le Maire de solliciter les subventions
- **Approuve** le plan de financement comme suit :

• D. Travaux TTC	6 333.60 €
• R Subv. TEA	2 000.00 €
• R. Fonds propres	4 333.60 €
- **Autorise** Mme le Maire à signer les actes à intervenir.

POINT 10 : TRAVAUX A L'EGLISE - ELECTRICITE

Mme le Maire expose :

Lors du passage de la commission de sécurité, les membres de la commission de sécurité ont constaté que les câbles électriques traversant les combles sont recouverts de poussières, brindilles ... ce qui génère des risques importants de départ d'incendies. De plus, de nombreuses boîtes de dérivation, dominos, ... sont à nu et soumis aux poussières, dans les greniers latéraux.

L'estimation de l'entreprise Vonthron s'élève à 11 971.78 €.

Avec en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Fixe** le coût d'objectif de l'opération à 13 000 €
- **Charge** Mme le Maire de solliciter les aides possibles.

POINT 11 : PLAQUES DE RUE BILINGUES

Mme le Maire expose :

Par délibération du 24 septembre 2013 et 7 mars 2016, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en place des plaques toponymiques et signalétiques bilingues pour contribuer

à l'affirmation de la spécificité alsacienne dans l'espace public et maintenir la mémoire des lieux. Nous avons pu bénéficier d'une aide financière de la Région, respectivement de 1025.50 € et 1083.25 €.

La signalétique doit être complétée dans certaines rues. Je vous propose de fixer le coût d'objectif à 2 500 € et de solliciter une aide de la Région.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses 2 500 €
Recettes 1 000 € (Région 70% du HT pour les plaques bilingues)
1 500 € (Commune)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les propositions susdites
- **dit** que les crédits sont prévus à l'article 2152.

POINT 12 : PARTICIPATION A L'INVESTISSEMENT A L'ABRI DE CHASSE DU THURWALD

Mme le Maire expose :

Nous avons été sollicités par les chasseurs du Thurwald en 2024 pour savoir s'il était possible de relier le pavillon de chasse au réseau électrique. La commune est propriétaire de l'abri. Nous avons réceptionné une première offre en janvier pour environ 50 000 € TTC pour un tracé partant du poste à proximité de la ferme Winckelhof. Au mois de mai, nous avons réceptionné une nouvelle offre d'ENEDIS pour une installation d'un nouveau poste, à partir de la ligne souterraine, et un point de livraison à l'entrée du chemin vers l'abri pour un montant d'environ 20 000 €. Le demandeur aurait eu à sa charge le tirage de l'alimentation électrique jusqu'au bâtiment soit environ 70 mètres.

Vu les montants en jeu, et tenant compte de l'existence d'un groupe électrogène de 2.8 KW sur le site, les chasseurs envisagent l'installation de panneaux solaires photovoltaïques avec système de stockage (batteries).

A l'appui d'un devis, les chasseurs souhaitent à présent savoir si la commune participe financièrement à ces travaux,

Vu l'avis des commissions réunies de ce jour, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **souhaite** qu'une seconde offre soit sollicitée
- **décide** de prendre en charge 50 % du montant des travaux d'installation de panneaux solaires avec stockage d'énergie, dans la limite maximale de 4 000 €.

POINT 13 DIVERS

Recensement de la population : 3 agents recenseurs vont être nommés prochainement par arrêté municipal.

Circulation rue de Dessenheim : suite à des interpellations des riverains, un comptage a été commandé à Vialis. Il en ressort un trafic moyen de 5 véhicules par heure.

Travaux de réhabilitation de la mairie : les devis pour des travaux supplémentaires sont examinés

Prochaine réunion : lundi 8 décembre 2025

Mme le Maire Corinne SICK, clôt la séance à 21h50